



Bulletin Officiel

N° 4512 Mardi 31 Décembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER – CMF - 2

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM 3

- MCP EQUITY FUND
- MCP SAFE FUND
- MCP CEA FUND

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME –OPF- SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD –MPBS- 4

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE « SAH TUNISIE » 5

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE « SOTEMAIL » 6

AVIS DES SOCIETES

REVISION DE LA COMMISSION DE DEPOT, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR ET
AUTRES MODIFICATIONS

SICAV OPPORTUNITY 7-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

HANNIBAL LEASE « HL 2013-2 » 10-15

COURBE DES TAUX

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ
PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « CELLCOM »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013

STB

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public qu'il a transféré l'ensemble de ses services à son nouveau siège sis à l'adresse suivante : **IMMEUBLE CMF - Centre Urbain Nord Lot B6 - 4ème tranche - 1003 Tunis**

Les numéros de téléphone sont comme suit : **Lignes groupées : 71 947 062**
Fax : 71 947 252 – 71 947 253

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM**MCP EQUITY FUND****Adresse** : Le Grand Boulevard du Lac- 1053 Les Berges du Lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 décembre 2013, d'agrèer le fonds commun de placement « **MCP EQUITY FUND** », promu par MENA CAPITAL PARTNERS - Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 50 -2013 du 18 décembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: MENA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable:	MENA CAPITAL PARTNERS
Distributeur	: MENA CAPITAL PARTNERS

MCP SAFE FUND**Adresse** : Le Grand Boulevard du Lac- 1053 Les Berges du Lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 décembre 2013, d'agrèer le fonds commun de placement « **MCP SAFE FUND** », promu par MENA CAPITAL PARTNERS - Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 51-2013 du 18 décembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: MENA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable:	MENA CAPITAL PARTNERS
Distributeur	: MENA CAPITAL PARTNERS

MCP CEA FUND**Adresse** : Le Grand Boulevard du Lac- 1053 Les Berges du Lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 décembre 2013, d'agrèer le fonds commun de placement « **MCP CEA FUND** », promu par MENA CAPITAL PARTNERS - Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 52-2013 du 18 décembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: MENA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable:	MENA CAPITAL PARTNERS
Distributeur	: MENA CAPITAL PARTNERS

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME –OPF-
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD –MPBS-**

1-A partir du **Mardi 24 décembre 2013**, les 4 300 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société MPBS, ainsi que les 1 850 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **6 150 000** actions de nominal deux dinars chacune sont introduites au **Marché Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **6,000 dinars** par action.

Le titre MPBS sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007620016
- Mnémonique : MPBS
- Libellé : MPBS
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société MPBS sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'OPF est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie				Total attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	6	33 610		3 610	16 221		19 831
Amen Invest	6	1 340		1 340			1 340
Attijari Interm.	6	42 056		2 060		39 996	42 056
AXIS Bourse	75	114 174		23 190	24 861	45 000	93 051
BIAT Capital	4	34 900			1 892	31 400	33 292
BNA Capitaux	4	28 050		3 000		25 050	28 050
CCF	60	31 320		31 320			31 320
CGF	29	7 417		7 417			7 417
MAC SA	18	44 930		2 600	1 800	39 000	43 400
Maxula Bourse	117	71 860		63 360		8 500	71 860
MCP	12	5 620		5 620			5 620
SIFIB BH	7	98 056		640	25 637	50 000	76 277
SOFIGES	1	3 301			1 784		1 784
TSI	309	86 971		56 971	16 222		73 193
Tunisie Valeurs	1 013	1 717 544	39 645	711 291	466 938	103 000	1 320 874
UBCI Finance	1	250		250			250
UFI	1	385		385			385
Total OPF	1 669	2 321 784	39 645	913 054	555 355	341 946	1 850 000

Par ailleurs, Tunisie Valeurs informe qu'en parallèle à cette OPF, les 122 245 actions anciennes à céder dans le cadre d'un placement privé, ont été placées en totalité auprès de **3** investisseurs.

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE « SAH TUNISIE »

1-A partir du **vendredi 27 décembre 2013**, les **28 937 080** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SAH Tunisie, ainsi que les **1 534 759** actions nouvelles issues de l'augmentation du capital par compensation de créances, soit un total de **30 471 839** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **9,350 dinars** par action.

Le titre SAH sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007610017
- Mnémonique : SAH
- Libellé : SAH
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la même ligne de cotation des **30 471 839** actions, représentant la totalité du capital admis, sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de ladite augmentation de capital.

2- La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de l'OPF est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandeurs Retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	37	20 312	1 465		1 465
Amen Invest	736	373 311	26 992	9 156	36 148
Attijari Intermédiation	225	558 234	7 264	15 086	22 350
Axis Bourse	57	55 131	1 862	1 387	3 249
BEST Invest	12	15 750	319	422	741
BIAT Capital	232	1 360 454	6 662	38 204	44 866
BNA Capitaux	516	609 778	18 336	16 164	34 500
CCF	450	578 030	15 154	15 980	31 134
CGF	554	227 058	21 272	5 144	26 416
CGI	340	85 001	12 640	1 428	14 068
FINA Corp.	139	744 115	4 005	20 520	24 525
MAC SA	2 526	6 143 620	90 505	171 855	262 360
Maxula Bourse	720	632 087	26 406	16 427	42 833
MCP	36	13 300	1 305	290	1 595
SBT	7	57 250	119	1 653	1 772
SCIF	253	74 243	9 306	1 762	11 068
SIFIB BH	33	20 574	1 131	553	1 684
SOFIGES	200	180 107	7 374	4 866	12 240
TSI	413	198 169	15 687	4 379	20 066
Tunisie Valeurs	1 537	4 074 735	45 283	104 755	150 038
UBCI Finance	110	54 846	4 109	865	4 974
UFI	96	95 670	3 660	2 378	6 038
Total OPF	9 229	16 171 775	320 856	433 274	754 130

Par ailleurs, MAC SA informe que les **5 614 973** actions offertes dans le cadre du Placement Global ont été totalement placées auprès de **76** investisseurs et que la totalité des **7 486 631** actions offertes dans le cadre du Placement Privé, ont été placées auprès de **7** investisseurs.

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE « SOTEMAIL »

1-A partir du **vendredi 27 décembre 2013**, les **23 000 000** d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SOTEMAIL, ainsi que les **3 200 000** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **26 200 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **2,500 dinars** par action.

Le titre SOTEMAIL sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007600018
- Mnémonique : SOTEM
- Libellé : SOTEMAIL
- Groupe de cotation : 52 (fixing)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société SOTEMAIL sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'OPF est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	188	1 038 070	160 428	150 303	310 731
Amen Invest	83	14 200		14 200	14 200
Attijari Intermédiation	133	252 996		96 639	96 639
Axis Bourse	55	177 540	65 159	24 724	89 883
BEST Invest	4	400		400	400
BIAT Capital	14	435 400	207 323	6 038	213 361
BNA Capitaux	7	137 700	4 936	4 792	9 728
CGF	60	15 900		9 146	9 146
CCF	96	11 000	49	10 900	10 949
FINA Corp.	15	1 500		1 500	1 500
MAC SA	95	203 650	49 363	16 288	65 651
Maxula Bourse	196	462 110	57 754	87 076	144 830
MCP	34	39 640		18 370	18 370
SIFIB BH	20	41 900	19 745	1 900	21 645
SOFIGES	14	2 200		2 200	2 200
TSI	248	114 700	7 402	99 700	107 102
Tunisie Valeurs	121	147 734	27 841	48 540	76 381
UBCI Finance	9	30 700		3 792	3 792
UIB Finance	6	34 400		3 492	3 492
Total	1 398	3 161 740	600 000	600 000	1 200 000

Par ailleurs, l'AFC informe que les **2 000 000** d'actions offertes dans le cadre d'un Placement Global, ont été placées en totalité auprès de **7** investisseurs.

AVIS DES SOCIETES

SICAV OPPORTUNITY

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

REGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUE PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001
TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE PAR LES TEXTES SUBSEQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION

AGREMENT DU MINISTRE DES FINANCES DU 12 MARS 2001

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 - TUNIS

Révision de la commission de dépôt, ajout d'un nouveau distributeur et autres modifications

Révision de la commission de dépôt

SICAV OPPORTUNITY porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé de réviser la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de **0,30% TTC** à **0,10% TTC** de l'actif net l'an.

Ajout d'un nouveau distributeur

La BIAT ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de gestionnaire de SICAV OPPORTUNITY, a obtenu l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013 pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse BIATCAPITAL en tant que nouveau distributeur de ladite SICAV.

En conséquence, la distribution des titres SICAV OPPORTUNITY sera assurée, à partir du **Lundi 6 janvier 2014** par :

- Les points de vente de la BIAT
- La BIAT ASSET MANAGEMENT
- La BIATCAPITAL

Instauration d'une commission de distribution

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY réuni, en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de distribution de **0,20% TTC** de l'actif net l'an, en faveur des distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY, à partager entre eux au prorata de leurs distributions.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Lundi 6 janvier 2014**.

- Suite -

Changement des orientations de placement

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 26 novembre 2013, a décidé de changer les orientations de placement de la SICAV, comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>SICAV OPPORTUNITY est une SICAV mixte dont le portefeuille titres est composé d'une part prépondérante d'actions.</p> <p>Une partie des fonds collectés sera placée en valeurs monétaires, et ce, afin de couvrir les besoins en liquidités de la SICAV, ainsi qu'en valeurs obligataires ou assimilées dans le but d'assurer une certaine stabilité de l'évolution de la valeur liquidative.</p> <p>Le ratio d'emploi en actions de la SICAV est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse, tout en se situant dans une fourchette allant de 50% à 100% du portefeuille titres et ce, notamment, en fonction de la situation du marché boursier, de la rentabilité et de l'évolution des valeurs composant le portefeuille de la SICAV ainsi que des besoins de liquidités consécutifs aux rachats demandés par les actionnaires.</p>	<p>La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son Conseil d'Administration qui a défini les choix d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De 30% à 60% de l'actif en actions cotées à la bourse de Tunis ; ▪ De 20% à 50% de l'actif, en titres de créances émis par l'Etat, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne ou garantis par l'Etat, en billets de trésorerie bénéficiant d'un aval bancaire et en certificats de dépôt ; ▪ Maximum 5% de l'actif net en titres OPCVM ; ▪ 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Lundi 6 janvier 2014**.

Modification de la composition du comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 26 Novembre 2013, a décidé de désigner Monsieur M'hamad BRAHAM en tant que membre du Comité d'Investissement de la SICAV et ce, en remplacement de Madame Jihène ABDELKEFI.

- Suite -

Le Comité d'Investissement de SICAV OPPORTUNITY sera, ainsi, composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M ^r Abdelfattah YAHIA	Président du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mr Moez JABEUR	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mr Mourad LADJIMI	Directeur Général de la BIATCAPITAL
M ^r Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable de la Direction Développement (BIAT)
M ^r M'hamad BRAHAM	Gestionnaire de la SICAV chez la BIAT ASSET MANAGEMENT

Instauration d'une commission de courtage

Le Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY, réuni en date du 29 mars 2013, a décidé d'instaurer une commission de courtage au profit de la BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse chargé de l'exécution des opérations en bourse.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **Lundi 6 janvier 2014**.

Le prospectus de SICAV OPPORTUNITY mis à jour sous le numéro 01-424/A001 en date du 30 décembre 2013 ainsi que les statuts de la SICAV seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV, sis au 70-72, avenue Habib BOURGUIBA - 1000 - Tunis, du gestionnaire la société BIAT ASSET MANAGEMENT, sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIAT CAPITAL, intermédiaire en bourse, sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
HANNIBAL LEASE « HL 2013-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22/06/2012 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de 100.000.000 DT au cours de 2012 et 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 04/10/2013 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2013-2 » pour un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars réparti en deux catégories :

- ✓ Catégorie A : 7,2% ou TMM+2,2% brut par an au choix du souscripteur sur 5 ans;
- ✓ Catégorie B : 7,35% brut par an sur 7 ans avec 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

L'emprunt obligataire « HL 2013-2 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **30/12/2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/02/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/02/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/02/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/03/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **30/12/2013** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et BIAT Capital intermédiaire en bourse, Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2013, qui s'élèvent à 165 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2013 est de 50 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « HL 2013-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MACSA, Intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **28/02/2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/02/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/02/2014**.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N.

- **Taux fixe**: Taux annuel brut de **7,2%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

Taux fixe: Taux annuel brut de **7,35%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/02/2019** pour la catégorie A et le **28/02/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28 Février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/02/2015**.

Le premier remboursement en capital auront lieu le **28/02/2015** pour la catégorie A et le **28/02/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour la catégorie A et 7,35% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2013, qui est égale à 4,5300%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,7300%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2013-2 » seront émises selon deux catégories :

✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,746** années pour la catégorie A et **4,309** années pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire « HL 2013-2 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA et de BIAT Capital, intermédiaires en bourse.

Notation de la société:

Le 20/12/2011, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à Hannibal Lease la note BB (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable.

Le 02/08/2012, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note de la société à BB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable.

L'abaissement de la note à long terme de HL reflète les risques accrus qui pèsent sur les fondamentaux de la société en raison de la forte détérioration de sa rentabilité et de l'affaiblissement de sa qualité d'actifs. En outre, la liquidité de HL demeure tendue et plus serrée que celle de ses homologues.

Le 13/02/2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 08/11/2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB-(tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **08/10/2013**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2013-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Il existe à fin Octobre 2013, six emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2013-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-848** du **16/12/2013**, d'un document de référence « HL 2013 » enregistré auprès du CMF en date du **16/12/2013** sous le n°**13-009** et des indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au 4^{ème} trimestre 2013, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, du BIAT Capital- Intermédiaire en bourse, sis au Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 janvier 2014.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 DECEMBRE 2013
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,820%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,828%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,831%	1 007,014
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,837%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,844%	1 016,614
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,848%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,852%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,857%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,862%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,866%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014	4,869%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,906%	1 021,930
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,092%	998,264
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,206%	1 000,543
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,369%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,416%		995,388
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,563%	1 036,473
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,883%	984,016
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,924%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,988%	978,368
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,224%		964,011
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,314%	1 036,413
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,324%		952,364

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	148,054	148,068		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,612	13,037	13,039		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,342	1,343		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,330	36,333		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	49,321	49,325		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	150,206	149,679		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	535,318	533,979		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	113,372	113,085		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	121,067	120,930		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,226	116,190		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	110,979	110,871		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	84,433	84,103		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	129,543	129,917		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	93,584	93,426		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,365	106,398		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 337,533	1 341,133		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 210,171	2 213,247		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	100,897	100,089		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	100,037	100,769		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,032	122,556		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 189,519	1 189,670		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	121,976	122,412		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	14,682	14,752		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 887,194	5 879,069		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 062,341	5 060,226		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 000,000	5 000,000		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,111	2,117		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,859	1,862		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,062	1,054		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	108,204	108,216
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	104,207	104,217
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	105,734	105,764
33	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	102,645	102,679
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	103,514	103,526
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	106,747	106,814
36	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	103,696	104,100	104,112
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	103,490	103,499
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	104,057	104,066
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	105,360	105,373
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	101,990	102,003
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	104,169	104,182
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,921	103,931
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	106,823	106,836
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	105,555	105,568
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	103,136	103,146
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	102,555	102,565
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	104,564	104,577
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	102,552	102,563
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	103,530	103,540
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	104,488	104,500
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	102,533	102,544
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	103,687	103,699
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	104,686	104,696
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	102,217	102,226

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,513	10,514
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	102,931	102,940
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	103,480	103,496
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	101,180	101,254
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	65,912	65,776
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	141,343	140,922
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 410,549	1 406,845
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,670	107,539
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,288	105,111
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	87,724	81,634	81,346
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,645	16,637
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	256,958	256,768
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	33,591	33,514
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 276,521	2 270,339
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,365	75,257
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,812	56,784
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	98,483	98,306
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	107,381	107,039
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	94,664	94,169
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,303	11,302
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,819	11,809
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,818	14,788
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	13,933	13,881
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/64	0,268	12,161	11,501	11,452
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/13	0,086	10,731	10,407	10,375
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/87	0,140	10,515	10,406	10,397
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/91	0,199	10,686	10,673	10,675
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	123,230	123,066
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	123,724	123,651
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,153	10,081
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,721	102,604
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,414	19,344
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	77,183	77,344
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	78,720	78,827
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,895	96,772
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	88,159	87,926
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	95,114	94,496
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,920	99,919
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	-	9,760	9,729
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	-	9,723	9,700
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	93,574	92,572
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	99,542	98,591
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	124,851	124,772
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,356	10,513
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	114,183	115,255
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	117,021	117,508
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	99,850	100,151
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	95,721	95,827
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	173,626	172,952
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	158,074	157,659
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	140,957	140,788
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 499,577	9 464,991
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	18,178	18,067
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	124,955	125,746
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 454,059	1 459,206
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	102,721	102,924
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	85,711	85,531
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	112,324	111,085
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 438,641	8 482,335
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	8,875	8,870
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	8,764	8,792

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « CELLCOM »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « CELLCOM ».

Dans le cadre du prospectus, la société « CELLCOM » a pris les engagements suivants :

➤ Représentation au Conseil d'Administration

La société « Cellcom » s'engage à réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

➤ Créer un comité permanent d'audit

La société « Cellcom » s'engage à créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des sociétés commerciales.

➤ Achever l'établissement du manuel des procédures

La société « Cellcom » s'est engagée de finaliser le manuel en question et ce dans un délai ne dépassant pas la fin du mois de septembre 2013.

➤ Se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres

La société « Cellcom » s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.

➤ Se conformer à l'annexe 12 du règlement du règlement du CMF relatif à l'APE

La société « Cellcom » s'engage à conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

➤ Tenue de communications financières

La société « Cellcom » s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

➤ Actualisation des prévisions

La société « Cellcom » s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, la société « YKH Holding », actionnaire de référence de la société « Cellcom », a pris les engagements suivants :

✓ Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société

L'actionnaire de référence, la société « YKH Holding », détenant actuellement 45,29% du capital de la société « Cellcom », s'engage à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction.

✓ Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente

L'actionnaire de référence, la société « YKH Holding », s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

✓ Engagement de régulation du cours boursier

Aussi, les actionnaires actuels de la société « Cellcom » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les demandeurs de quotités dans le cadre du placement global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6

mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Sans fractionnement ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « CELLCOM » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 18/06/2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Cellcom » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Le délai d'admission à la cote des actions de la société « Cellcom » a été prorogé de deux mois supplémentaires en vertu de la lettre de la bourse du 18 novembre 2013.

L'admission définitive des actions de la société « Cellcom » reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 31,28% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation de cours.

En outre, le conseil de la bourse a recommandé vivement de reconsidérer le prix d'introduction à la baisse.

Par suite à cette recommandation, le prix d'introduction a été révisé et ramené de 8,600 DT par action à 7,000 DT par action, et le business plan a été révisé en conséquence.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Cellcom » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 7,000

dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Contexte et objectifs de l'opération

Afin de limiter sa forte exposition au marché des téléphones classiques, extrêmement concurrentiel et qui connaît une érosion des marges, Cellcom compte diversifier son portefeuille. Cette politique, qui sera portée par la notoriété de la marque « Evertek », vise à épargner Cellcom d'entrer dans une guerre de prix qui affecte sa rentabilité. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de se renforcer dans le segment 'haut' de gamme moins sensible au prix et où la différenciation par la qualité pourra s'opérer. Les Smartphones et les Tablettes sont au cœur de la nouvelle stratégie 'produit' de Cellcom.

Cellcom compte puiser son développement à long terme dans la diversification des produits et l'expansion géographique comportant l'extension de son réseau de distribution, l'entreprise d'une large campagne de marketing, et le renforcement de ses moyens humains et matériels.

Outre le financement de son programme de développement stratégique, Cellcom vise, à travers l'introduction de ses titres au Marché Principal de la Cote de la Bourse, d'atteindre les objectifs suivants:

- ▶ Préserver et renforcer la capacité d'endettement de la société;
- ▶ Renforcer l'image de marque de la société et mieux se connaître vis-à-vis du public;
- ▶ L'institutionnalisation de la société et son capital en ouvrant l'actionariat au grand public, aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux salariés et partenaires de la société ;
- ▶ Développer la notoriété de l'entreprise auprès de la communauté financière et du grand public ;
- ▶ Poursuivre et renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit la société en se soumettant aux jugements du marché ;
- ▶ Motiver et fidéliser ses collaborateurs en les associant au capital de la société ;
- ▶ Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct au marché financier.

2- Décision ayant autorisé l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Cellcom, tenue le 27/11/2013 a approuvé -dans sa troisième résolution- l'augmentation de capital par l'émission de 930 236 actions nouvelles de nominal 1 dinar à souscrire en numéraire et -dans sa cinquième résolution- la cession de 465 118 actions détenues par les actionnaires actuels au public. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la société pour fixer les modalités de l'opération et réaliser l'augmentation de capital.

Autorisation d'augmentation de capital

Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 novembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 novembre 2013 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3 531 296 TND à 4 461 532 TND et ce par la création et l'émission de 930 236 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 6 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Cellcom tenue le 27 novembre 2013, a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital à de nouveaux souscripteurs. Ainsi, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

3 Actions offertes au Public

L'introduction de la société « Cellcom » porte sur une diffusion dans le public, au moyen d'une Offre à Prix Ferme et d'un Placement Global qui portent, respectivement, sur 70,00% de l'offre (soit 976 746 actions) et 30,00% de l'offre (soit 418 608 actions), soit un total de 1 395 354 actions dont 465 118 actions à céder par les actionnaires actuels et 930 236 actions à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès du public de 31,28% du capital après augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 465 118 quotités.

4 Prix proposé pour l'Action Cellcom

Sur la base de la valorisation retenue de 24 561 451,051 TND pré-money de Cellcom, le prix proposé pour l'action Cellcom est de 7 dinars par action.

5. Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'offre

Prénom Nom	CAPITAL AVANT L'OFFRE		CAPITAL APRES L'OFFRE							
	Nombre d'actions	Taux	Actions anciennes à céder au public			Actions nouvelles à souscrire par le public			Capital après l'offre	Taux
			Total Nombre d'actions	Dans le cadre de l'OPF	Dans le cadre du Placement Global	Total Nombre d'actions	Dans le cadre de l'OPF	Dans le cadre du Placement Global		
Y.K.H HOLDING	1 599 407	45,29%	243 731	170 612	73 119				1 355 676	30,39%
Hamila Mr TAREK Ben YASSINE	41 595	1,18%	4 665	3 265	1 400				36 930	0,83%
Mr YASSINE Ben TAREK Hamila	34 618	0,98%	4 560	3 192	1 368				30 058	0,67%
Melle ALYA Bent TAREK Hamila	34 618	0,98%	4 560	3 192	1 368				30 058	0,67%
Melle EYA Bent TAREK Hamila	34 618	0,98%	4 560	3 192	1 368				30 058	0,67%
Mme EMNA DJILANI ep HAMILA	1 578 757	44,71%	175 687	122 981	52 706				1 403 070	31,45%
Mr MOHAMED Ben Rhouma	207 683	5,88%	27 355	19 148	8 207				180 328	4,04%
PUBLIC	0	0,00%				930 236	651 164	279 072	1 395 354	31,28%
Total	3 531 296	100,00%	465 118	325 582	139 536	930 236	651 164	279 072	4 461 532	100,00%
			465 118				930 236			
			1 395 354							

6. Modalité de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action de la société Cellcom, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 7 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société Cellcom, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt des demandes. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société Cellcom dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande.

7. Période de validité de l'offre

L'offre à prix ferme est ouverte au public du 06 janvier au 17 janvier 2014 inclus.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 06 janvier 2013 étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 17 janvier 2014 inclus.

8. Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013.

9. Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société Cellcom exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme (*Cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe*).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions Cellcom exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible numéro 14013013300700264463 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en Bourse.

10. Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

10.1 Mode de placement des titres

L'introduction de la société « Cellcom » porte sur une diffusion dans le public, au moyen d'une Offre à Prix Ferme et d'un Placement Global qui portent, respectivement, sur 70,00% de l'offre (soit 976 746 actions) et 30,00% de l'offre (soit 418 608 actions), soit un total de 1 395 354 actions dont 465 118 actions à céder par les actionnaires actuels et 930 236 actions à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès du public de 31,28% du capital après augmentation.

A- Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux (2) actions nouvelles et d'une (1) action ancienne, portant sur un total de 325 582 quotités offertes, correspondant à 651 164 actions nouvelles et 325 582 actions anciennes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

Catégorie A: 10 000 quotités offertes représentant 3,07% de l'offre, soit 20 000 actions nouvelles et 10 000 actions anciennes, réservées au personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités, soit au plus 0,5% du capital après augmentation de capital.

Catégorie B: 113 954 quotités offertes représentant 35,00% de l'offre, soit 227 908 actions nouvelles et 113 954 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital après augmentation de capital) et 74 358 quotités pour les institutionnels (soit au plus 5,00% du capital après augmentation de capital).

Catégorie C: 201 628 quotités offertes représentant 61,93% de l'offre, soit 403 256 actions nouvelles et 201 628 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.

Etant précisé que les personnes ayant acquis des quotités d'actions à la catégorie A réservée au personnel ne peuvent acquérir des quotités d'actions dans les catégories B et C de l'Offre à Prix Ferme et que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes: Nom, Prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes: Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes: Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce.
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire.
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères: le Nom, le Prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 10 quotités correspondant à 20 actions nouvelles et à 10 actions anciennes, ni supérieur à 7 435 quotités, correspondant à 14 870 actions nouvelles et à 7 435 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 74 358 quotités, correspondant à 148 716 actions nouvelles et à 74 358 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition de quotités d'actions par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

De ce fait, les OPCVM désirant acquérir des quotités d'actions à la présente OPF doivent mentionner au niveau de la demande d'acquisition l'actif net sur la base duquel le nombre des quotités, et par conséquent le nombre d'actions demandé a été calculé, ainsi que la date de publication de la valeur liquidative y afférente.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Catégories	Nombre de quotités	L'équivalent de		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Catégorie A : Personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités	10 000	10 000	20 000	0,67%	3,07%
Catégorie B : personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels et 74 358 quotités pour les institutionnels.	113 954	113 954	227 908	7,66%	35,00%
Catégorie C : personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.	201 628	201 628	403 256	13,56%	61,93%
Total	325 582	325 582	651 164	21,89%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Catégories A et B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

Catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie.

Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis la catégorie A.

B- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 418 608 actions (soit 279 072 actions nouvelles et 139 536 actions anciennes), soit 139 536 quotités, représentant 30% du total des actions offertes et 9,38% du capital de la société après introduction seront offertes à des institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse : BNA Capitaux et la Compagnie Gestion et Finance qui est désignée comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les quantités et les identités des demandeurs des quotités sont transmises quotidiennement au chef de file.

Les demandeurs de quotités dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

-
- ▶ Quel que soit le porteur des titres,
 - ▶ Sans fractionnement,
 - ▶ Après information préalable du CMF,
 - ▶ Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 74 358 quotités, soit 223 074 actions, soit au plus 5% du capital après augmentation de capital (les demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global étant réservées aux institutionnels).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis à la catégorie A de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes

Offre à prix ferme:

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global:

A l'issue de l'opération de Placement, l'intermédiaire en Bourse chef de file du syndicat de placement, la Compagnie Gestion et Finance « CGF », communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file du syndicat de placement et comportant son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

Offre à prix ferme:

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de CGF, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

10.2 Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10.3 Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société Cellcom sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 29 novembre 2013 sous le code ISIN TN0007590011

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par CGF, intermédiaire en bourse.

11. Renseignements divers sur l'Offre

Le nombre d'actions objet de la présente Offre représente 31,28% du capital de la société après réalisation de son augmentation, soit 1 395 354 actions, ce qui correspond à un montant de 9 767 478 TND.

12. Renseignements généraux sur les actions offertes

- ▶ Forme des actions : Nominative
- ▶ Catégorie : Ordinaire
- ▶ Libération : Intégrale
- ▶ Jouissance : 1^{er} Janvier 2013

12.1 Droits attachés aux actions

Chaque action donne à son propriétaire droit au dividende et à l'actif social proportionnellement à sa participation dans le capital. Elle donne droit à la participation dans les assemblées générales et le vote.

12.2 Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

12.3 Régime fiscal applicable

- ▶ Droit commun

13. Marché des titres

Il n'existe à la date du Visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis a été présentée à la BVMT. La Bourse a indiqué en date du 18 juin 2013 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société Cellcom a demandé l'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date 18 juin 2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Cellcom au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis. Le délai d'admission à la Cote des actions de la société « Cellcom » a été prorogé de deux mois supplémentaires en vertu de la lettre de la Bourse du 18 Novembre 2013. Ledit délai, compte tenu de la prorogation, expire le 18 décembre 2013.

L'admission définitive des actions de la société « Cellcom » au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis reste, toutefois, tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le CMF
- La justification de la diffusion dans le public des 31,28% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction,
- la justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité et un contrat de régulation de cours.

En outre, le Conseil de la Bourse a recommandé vivement de reconsidérer le prix de l'introduction à la baisse.

Par suite à cette recommandation, le prix d'introduction a été révisé et ramené de 8,600 TND par action à 7,000 TND par action, et le business plan a été révisé en conséquence.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Cellcom » se fera au Marché Principal de la Cote de la Bourse, au cours de 7 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

14. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

15. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

16. Avantage fiscal

L'article 1er de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la

bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

Vu que l'introduction de « Cellcom » porte sur 31,28% de son capital après augmentation de capital, elle pourrait en bénéficier de cet avantage.

17. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre la Compagnie Gestion et Finance « CGF », intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence « YKH Holding » portant sur 80 000 titres et 1 000 000 dinars.

18. Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société Cellcom se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse visé par le CMF sous le numéro 13-847 en date du 16 décembre 2013 est mis à la disposition du public sans frais au siège de la société « Cellcom », auprès de CGF, Intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse ainsi que sur le site du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque « STB » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : **Fathi Saidi & Nedra Jlassi Semmar.**

BILAN PROVISOIRE**30/06/2013**

(unité = En 1000DT)

ACTIF	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	192 082	132 602	506 827
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	291 098	223 355	281 878
3- Créances sur la clientèle	5 675 844	5 601 523	5 653 418
4- Portefeuille titres commercial	131 872	180 901	209 547
5- Portefeuille d'investissement	277 148	304 317	279 729
6- Valeurs immobilisées	82 118	79 142	81 797
7- Autres actifs	466 484	590 980	530 939
TOTAL ACTIF	7 116 646	7 112 820	7 544 135
PASSIF			
1- Banque centrale et C.C.P	252 862	341 520	181 625
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	132 151	188 191	178 161
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	5 147 177	4 999 683	5 517 309
4- Emprunts et ressources spéciales	530 886	507 373	562 830
5- Autres passifs	654 095	542 419	699 898
TOTAL PASSIF	6 717 171	6 579 186	7 139 823
CAPITAUX PROPRES			
1- Capital	124 300	124 300	124 300
2- Dotation de l'Etat	117 000	117 000	117 000
3- Réserves	359 038	358 461	358 756
4- Actions propres	-2 859	-2 859	-2 859
5- Autres capitaux propres	37 324	37 324	37 324
6- Résultats reportés	-230 209	-105 890	-225 502
7- Résultat de l'exercice	-5 119	5 298	-4 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES	399 475	533 634	404 312
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 116 646	7 112 820	7 544 135

ETAT DE RESULTAT PROVISOIRE
Période du 01.01.2013 au 30.06.2013

(unité = En 1000DT)

	<u>30-06-2013</u>	<u>30-06-2012</u>	<u>31-12-2012</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts et revenus assimilés	161 012	143 017	311 381
- Commissions	28 557	28 540	56 216
- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	13 608	11 747	24 879
- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	6 210	5 395	8 004
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	209 387	188 699	400 480
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts encourus et charges assimilées	-92 331	-82 078	-170 523
- Commissions encourues	-1 935	-1 934	-4 297
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-94 266	-84 012	-174 820
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	115 121	104 687	225 660
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-49 365	-28 472	-75 859
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-9 890	-6 699	-19 687
- Autres produits d'exploitation	2 035	1 673	3 776
- Frais de personnel	-51 221	-48 195	-98 818
- Charges générales d'exploitation	-8 222	-9 546	-20 822
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-3 227	-2 812	-6 514
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	-4 769	10 636	7 736
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	704	869	873
- Impôts sur les sociétés	-1 054	-6 207	-13 316
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>	-5 119	5 298	-4 707
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	0	0	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	-5 119	5 298	-4 707
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)	0	0	-119 612
<u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>	-5 119	5 298	-124 319

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2013

(Unité : en milliers de dinars)

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	180 278	194 102	383 970
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-84 920	-87 832	-187 539
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-353	-21 910	1 366
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-50 326	-81 078	-213 511
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle	-383 099	-241 609	288 536
Acquisitions/cessions des titres de placement	28 898	-25 167	-68 062
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-52 972	-52 872	-85 940
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	15 447	-33 027	83 125
Impôts sur les sociétés payés	-525	-14 367	-14 729
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	-347 573	-363 760	187 216
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	4 480	4 782	7 870
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	-6 920	-7 047	4 168
Acquisitions / cessions des immobilisations	-3 548	-2 119	-8 475
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-5 988	-4 384	3 563
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions	0	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales	-27 864	41 594	92 902
Dividendes versés	-1	-4	-5
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	-27 864	41 590	92 897
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-381 425	-326 554	283 676
Liquidités et équivalents en début de l'exercice	473 340	189 664	189 664
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	91 915	-136 890	473 340

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30-06-2013**

(unité : en 1000DT)

	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions,avals et autres garanties donné	965 640	984 164	998 141
HB 2 Crédits documentaires	481 027	575 183	506 916
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 446 667	1 559 347	1 505 057
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés	103 920	118 988	139 623
HB4-a Engagements de financements	103 920	118 988	139 623
HB4-b Engagements de remboursement de L'Et	0	0	0
HB 5 engagements sur titres	3 946	3 953	3 953
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	107 866	122 941	143 576
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	1 467 241	1 411 156	1 567 685

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 30 JUIN 2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 Juin 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 402 729 mD.

Provisions sur engagements :

Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- | | |
|---|-------|
| • A : actifs courants | 0 % |
| • B1 : actifs nécessitant un suivi particulier | 0 % |
| • B2 : actifs incertains | 20 % |
| • B3 : actifs préoccupants | 50 % |
| • B4 : Actifs compromis | 100 % |

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

Provisions collectives

En application de la Circulaire aux Banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012 portant évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la Banque procède à la constitution de provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie édictée par la note aux établissements de crédits n°2012-08 du 2 mars 2012.

La dotation complémentaire constituée au titre du premier semestre de l'exercice 2013 a été déterminée forfaitairement et ce pour un montant de 1,860 millions de dinars.

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- *Les titres de transactions* : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- *Les titres de placement* : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la « B.C.T » n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan Libellé en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391Ecart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobilier et matériel de bureau	10 % 15% 20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15% 33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1^{er} Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul

effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Note 3.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 192 082 mD au 30/06/2013 contre 132 602 mD au 30/06/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Caisse	28 708	29 341	85 995
BCT	162 185	101 986	163 873
CCP	1 185	1 271	932
TGT et Reprise de liquidité	4	4	256 027
<i>Total</i>	192 082	132 602	506 827

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	53 944	39 757	49 112	14 371
Plus d'un trimestre	8 697	13 237	13 693	7 860
Plus d'un semestre	11 607	16 079	22 755	1 971
Plus d'un an	461 857	700 177	607 617	549 818
TOTAL	536 106	769 250	693 178	574 018

Ces suspens ont été provisionnés à hauteur de 7,627 millions de dinars.

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant présente les suspens des avoirs au près de la BCT en devise (les suspens CAD, DZD, GBP, LYD, MAD et SEK sont relatifs aux comptes BCT créditeurs présentés parmi la rubrique PA1 : Banque Centrale et CCP) :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,4444	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,4444	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,4444	0	0
	Plus d'un an	58 970	191	0	0	58 970	191	0,4444	26 207	85
		58 970	191	0	0	58 970	191		26 207	85
CAD	Moins d'un trimestre	265 140	9 140	0	3 960	265 140	13 100	1,5558	412 505	20 381
	Plus d'un trimestre	0	0	0	8	0	8	1,5558	0	12
	Plus d'un semestre	10	0	0	96	10	96	1,5558	16	149
	Plus d'un an	3 825	12	326 181	98 136	330 007	98 148	1,5558	513 424	152 699
		268 975	9 152	326 181	102 200	595 157	111 352		925 945	173 242
CHF	Moins d'un trimestre	26	0	0	26	26	26	1,7302	45	45
	Plus d'un trimestre					0	0	1,7302	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	365	0	365	1,7302	0	632
	Plus d'un an	117	25	8 797	600	8 914	625	1,7302	15 422	1 080
		143	25	8 797	991	8 940	1 016		15 467	1 757
DKK	Moins d'un trimestre					0	0	0,2857	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,2857	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,2857	0	0
	Plus d'un an	18 900	18 801	0	0	18 900	18 801	0,2857	5 400	5 372
		18 900	18 801	0	0	18 900	18 801		5 400	5 372
DZD	Moins d'un trimestre					0	0	0,0205	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,0205	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,0205	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	440 720	0	440 720	0,0205	0	9 022
		0	0	0	440 720	0	440 720		0	9 022
EURO	Moins d'un trimestre	27 955 249	10 990 735	1 596 212	1 268 027	29 551 461	12 258 762	2,1598	63 825 246	26 476 474
	Plus d'un trimestre	246 790	198 119	242 167	156 894	488 957	355 012	2,1598	1 056 049	766 756
	Plus d'un semestre	351 257	647 218	526 363	140 676	877 620	787 895	2,1598	1 895 483	1 701 695
	Plus d'un an	3 116 958	7 390 679	4 061 464	1 970 229	7 178 422	9 360 908	2,1598	15 503 956	20 217 689
		31 670 254	19 226 751	6 426 206	3 535 826	38 096 460	22 762 577		82 280 735	49 162 614
GBP	Moins d'un trimestre	1 700	0	11 170	0	12 870	0	2,4855	31 988	0
	Plus d'un trimestre	0	0	72 809	12 090	72 809	12 090	2,4855	180 968	30 050
	Plus d'un semestre	0	8	41 990	0	41 990	8	2,4855	104 366	20
	Plus d'un an	16 031	15 748	9 850	18 796	25 881	34 544	2,4855	64 327	85 858
		17 731	15 756	135 820	30 886	153 550	46 642		381 649	115 928

JPY	Moins d'un trimestre					0	0	0,0165	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,0165	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,0165	0	0
	Plus d'un an	2 574 423				2 574 423	0	0,0165	42 449	0
		2 574 423	0	0	0	2 574 423	0		42 449	0
KWD	Moins d'un trimestre					0	0	5,7224	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	5,7224	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	5,7224	0	0
	Plus d'un an	2 240				2 240	0	5,7224	12 818	0
		2 240	0	0	0	2 240	0		12 818	0
LYD	Moins d'un trimestre					0	0	1,2755	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	1,2755	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	1,2755	0	0
	Plus d'un an	0	25 791			0	25 791	1,2755	0	32 896
		0	25 791	0	0	0	25 791		0	32 896
MAD	Moins d'un trimestre					0	0	0,1914	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,1914	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,1914	0	0
	Plus d'un an			612		612	0	0,1914	117	0
		0	0	612	0	612	0		117	0
MRO	Moins d'un trimestre					0	0	0,0055	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,0055	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,0055	0	0
	Plus d'un an					0	0	0,0055	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
NOK	Moins d'un trimestre	838 000	0	0	0	838 000	0	0,2695	225 813	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,2695	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	225	0	225	0,2695	0	61
	Plus d'un an		142 300	97		97	142 300	0,2695	26	38 345
		838 000	142 300	97	225	838 097	142 525		225 839	38 406
QAR	Moins d'un trimestre					0	0	0,4483	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	0,4483	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,4483	0	0
	Plus d'un an				0	0	0	0,4483	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
SAR	Moins d'un trimestre					0	0	0,4353	0	0

	Plus d'un trimestre					0	0	0,4353	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	0,4353	0	0
	Plus d'un an					0	0	0,4353	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
SEK	Moins d'un trimestre	1 595 060	32 000	3 200	60	1 598 260	32 060	0,2465	393 971	7 903
	Plus d'un trimestre					0	0	0,2465	0	0
	Plus d'un semestre				360	0	360	0,2465	0	89
	Plus d'un an			45 474		45 474	0	0,2465	11 209	0
		1 595 060	32 000	48 674	420	1 643 734	32 420		405 181	7 992
USD	Moins d'un trimestre	19 518 319	9 781 649	3 657 052	7 713 495	23 175 371	17 495 144	1,6548	38 350 604	28 950 965
	Plus d'un trimestre	343 214	20 119	100	11 339	343 314	31 458	1,6548	568 116	52 057
	Plus d'un semestre	16 345	520 862	509 150	3 208	525 495	524 070	1,6548	869 589	867 231
	Plus d'un an	1 798 625	3 750 874	1 832 024	5 039 378	3 630 649	8 790 253	1,6548	6 007 997	14 546 110
		21 676 503	14 073 505	5 998 326	12 767 421	27 674 829	26 840 926		45 796 306	44 416 364

Note 3.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 291 098 mD au 30/06/2013 contre 223 355 mD au 30/06/2012. Il se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<i>Créances sur les établissements bancaires:</i>	46 662	19 060	20 116
- Banques Résidentes	33	7	2
- Banques non Résidentes	32 119	5 092	8 338
- Organismes financiers (sociétés de leasing)	14 510	13 961	11 776
<i>Institutions Financières:</i>	244 436	204 295	261 762
- Banques Résidentes	240 235	200 253	257 594
- Banques non Résidentes	4 201	4 042	4 167
<i>Total</i>	291 098	223 355	281 878

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement.
Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731	0	0	1 173	731	1 173	0,0205	15	24
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	1 833 042	1 188 256	1 026 398	1 368 018	2 859 440	2 556 274	2,1598	6 175 818	5 521 040
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	77 065	11 003	10 913	61 142	87 978	72 145	2,4855	218 670	179 316
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	73 692	10 453	5 100	35 333	78 792	45 786	0,0165	1 299	755
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD					0	0	5,7224	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD					0	0	1,2755	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	2 725	3 000	3 000	0	5 725	3 000	0,2695	1 543	808
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	7 740	0	10	5 060	7 750	5 060	0,4353	3 373	2 202
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	1 580	5 000	5 000	0	6 580	5 000	0,2465	1 622	1 233
									6 402 340	5 705 378
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463		2 200	2 402	3 663	2 402	0,0205	75	49
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	2 360 781	1 832 221	2 869 543	2 423 599	5 230 324	4 255 821	2,1598	11 296 454	9 191 722
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	6 104	116 977	75 411	9 831	81 515	126 808	2,4855	202 604	315 181
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	164 608	21 630			164 608	21 630	0,0165	2 714	357
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	0				0	0	5,7224	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD					0	0	1,2755	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	5 175	0	23 544	4 000	28 719	4 000	0,2695	7 739	1 078
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	4 135	110	0	10 000	4 135	10 110	0,4353	1 800	4 400
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	460	0	0	73 130	460	73 130	0,2465	113	18 027
									11 511 500	9 530 814
SUP A 12 MOIS	DZD	308 359	12 319 875	2 000	2 608 737	310 359	14 928 612	0,0205	6 353	305 589
SUP A 12 MOIS	EUR	18 898 187	23 633 479	713	15 437 031	36 987 900	39 070 509	2,1598	79 886 467	84 384 486
SUP A 12 MOIS	GBP	20 944	53 698	101 943	66 826	122 887	120 524	2,4855	305 435	299 561
SUP A 12 MOIS	JPY	4 115 367	24 450	997 373	1 815 866	5 112 740	1 840 316	0,0165	84 303	30 345
SUP A 12 MOIS	KWD	18	0	2 240	3 021	2 258	3 021	5,7224	12 920	17 288
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	842 111	678 138	1 192 131	1 115 315	1,2755	1 520 564	1 422 584
SUP A 12 MOIS	NOK	6 175	16 472	20 000	4 883	26 175	21 356	0,2695	7 053	5 755
SUP A 12 MOIS	SAR	1 950	320	10 516	77	12 466	397	0,4353	5 426	173
SUP A 12 MOIS	SEK	199	9 904	77 146	56 810	77 345	66 714	0,2465	19 066	16 445
SUP A 12 MOIS	MRO	0	300 165	0	5 421 190	0	5 721 355	0,0055	0	31 496
									81 847 587	86 482 226

Note 3.3 – Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 30 juin 2013 à 5 675 844 mD contre 5 601 523 mD au 30 juin 2012. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
- Comptes courants débiteurs	764 396	709 591	703 925
- Crédits sur ressources spéciales	261 969	268 082	261 352
- Les créances prises en charge par l'Etat	52 432	56 702	52 432
- Bonification prise en charge par l'Etat	21 755	27 597	25 649
- Comptes courants associés	205 865	214 673	209 900
- Autres concours à la clientèle	5 918 146	5 631 709	5 848 937
- Créances à abandonner	3 562	3 562	3 562
- Créances rattachées	33 674	33 461	30 707
<i>Total Brut</i>	7 261 799	6 945 376	7 136 464
Provisions	675 462	529 065	626 919
- Provisions sur comptes courants	156 806	136 824	147 607
- Provisions sur ressources spéciales	53 725	48 785	54 371
- Provisions sur autres concours à la clientèle	379 675	271 135	341 545
- Provisions sur comptes courants associés	29 012	17 098	29 012
- Provisions sur créances à abandonner	455	455	455
- Provisions collectives	55 788	54 768	53 928
- Agios réservés	903 303	808 537	848 392
- Agios réservés sur comptes courants	51 079	41 758	45 680
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	714 569	628 393	665 057
- Agios réservés sur comptes courants associés	37 219	37 307	37 219
- Agios réservés sur ressources spéciales	97 329	97 973	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
- Produits perçus d'avance	7 190	6 251	7 735
<i>Total Net</i>	5 675 844	5 601 523	5 653 418

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 30/06/2013 se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Agios réservés sur C/C	51 079	41 758	45 680
Agios réservés sur Avals et Cautions	6 978	6 565	6 969
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	128 261	101 517	109 806
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	172 732	169 552	172 364
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	3 870	4 148	4 009
Agios réservés sur Ressources Spéciales	97 329	97 973	97 329
Agios réservés sur C/C Associés	37 219	37 307	37 219
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	402 729	346 611	371 910
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
<i>Sous Total</i>	<i>903 303</i>	<i>808 537</i>	<i>848 393</i>
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	9 673	10 514	10 094
Agios réservés sur créances rattachées	8 705	8 705	8 705
<i>Total</i>	<i>921 681</i>	<i>827 756</i>	<i>867 192</i>

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 402 729 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

L'égalité entre les impayés en intérêts de retards et l'encours de réservation y relatif ne peut pas être vérifié étant donné que certains impayés en intérêts de retards ne sont pas encore affectés aux comptes d'engagements appropriés et figurent parmi les créances contentieuses (compte n°29899000).

Provisions:

Les comptes de provisions sur engagements clientèle ont connu les mouvements suivants au cours du premier semestre 2013 :

Désignation	Montant en mDT
Solde au 31/12/2012	648 633
Provision engagement par décaissement	572 991
Provision engagement par signature	21 714
Provision collective	53 928
Dotations aux provisions	60 222
Reprises aux provisions	13 888
Dotation provision collective	1 860
Affectation AR sur créances prises en charge par l'État	421
Solde au 30/06/2013	696 827
Provision engagement par décaissement	619 674
Provision engagement par signature	21 365
Provision collective	55 788

Note 3.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 131 872 mD au 30/06/2013 contre 180 901 mD au 30/06/2012. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'Etat et de titres à revenus variables.

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Bons de trésor à court terme	31 736	100 145	83 400
Bons de trésor assimilables	97 660	81 296	125 169
Créances et dettes rattachées	3 190	2 549	2 991
Dépréciation des bons de trésor assimilables	-274	-278	-228
Intérêts perçus d'avance	-440	-2 811	-1 785
	131 872	180 901	209 547

Note 3.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde du portefeuille titres s'élève à 277 148 mD au 30/06/2013 contre 304 317 mD au 30/06/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
- Titres d'investissement	33 690	30 289	30 133
- Titres de participation	205 780	219 025	203 008
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	89 122	82 161	88 122
- Parts dans les entreprises liées	123 599	123 947	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 727	20 656
- Créances et dettes rattachées	-332	-332	-332
Valeur Brute	473 057	476 399	465 728
Provisions	-195 909	-172 082	-185 999
Valeur Nette	277 148	304 317	279 729

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur. Comptable	Provisions au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Provisions au 30/06/2013
Les titres d'investissement	33 690	-650			- 650
Les SICAR	96 288	-40 905			- 40 905
Les titres de participation	343 411	-144 444	- 10 127	217	- 154 354
Les créances rattachées	-332	0			-
Total	473 057	- 185 999	- 10 127	217	- 195 909

Note 3.7 – Autres actifs

Au 30/06/2013, les autres postes d'actif totalisent 466 441 mD contre 590 979 mD au 30/06/2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/20012
- Prêts au personnel	116 116	109 144	112 234(*)
- Frais médicaux à récupérer	3 328	2 894	3 090
- Etat, impôt et taxes	42 958	42 761	43 528
- Stock divers	1 148	999	1 008
- Différence de change à la charge de l'état	9 028	8 640	10 092
- Ecart de conversion	8 376	26 515	0
- Siège, succursales et agences (2)	273	38 431	39 049
- Comptes de régularisation actif (1)	221 681	297 288	240 844(*)
- Valeurs présentées à la compensation	23 415	17 601	31 950
- Effets financiers en recette	107	107	107
- Débits à régulariser	1 971	15 378	4 277
- Charges payées d'avance	954	902	738
- Produits à recevoir	7 254	5 923	3 403
- Créances cédées	2 136	2 136	2 136
- Autres	27 696	22 260	38 482
TOTAL	<u>466 441</u>	<u>590 979</u>	<u>530 938</u>

(*) Rubriques retraitées pour les besoins de la comparabilité.

(1) Cette rubrique comporte un actif d'impôt différé généré sur la modification comptable constatée en 2011 pour 27 millions de dinars et ce sous l'hypothèse de sa capacité de réaliser des bénéfices.

(2) Les comptes inter-siège (35 100 xxx) et (35 200 xxx) et les comptes relatifs à l'activité monétique présentent des suspens anciens en cours d'apurement. Par ailleurs, les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège (compte 351 100) sont provisionnés à concurrence de 4 523 MD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs au 30/06/ 2012, de 50% pour les suspens du deuxième semestre 2012 et de 20% pour les suspens du premier trimestre 2013.

Note 3.8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 30/06/2013 ce poste totalise 132 151 mD contre 188 191 mD au 30/06/2012. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
<i>Etablissements bancaires :</i>	<i>37 543</i>	<i>42 994</i>	<i>69 893</i>
- Banques de dépôts	343	32	287
- Banques d'investissement	0	0	0
- Organismes financiers	0	0	0
- Banques non résidentes	37 200	42 962	69 606
<i>Emprunts interbancaires</i>	<i>94 608</i>	<i>145 197</i>	<i>108 268</i>
<i>Total</i>	<i>132 151</i>	<i>188 191</i>	<i>178 161</i>

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.

Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	31 309	200	0	48 143	31 309	48 343	1,5558	48 711	75 212
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	1 814	154	1 220	1 430	3 034	1 584	1,7302	5 249	2 741
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	1 853 810	527 504	494 621	1 782 426	2 348 430	2 309 930	1,6548	3 886 182	3 822 471
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK					0	0	0,2857	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	70 068	9 887	12 605	45 546	82 673	55 432	0,1914	15 822	10 609
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	940	0	0	0	940	0	0,4444	418	0
									3 940 142	3 900 423
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	11 228	1 230	20 021	31 867	31 249	33 097	1,5558	48 617	51 492
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	11 530	9 751	11 610	9 922	23 140	19 673	1,7302	40 037	34 039
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	1 367 946	829 776	989 056	470 160	2 357 002	1 299 936	1,6548	3 900 367	2 151 134
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	34 102	31 952	0	0	34 102	31 952	0,4444	15 155	14 199
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	60	0	0	0	60	0	0,2857	17	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	460 262	0	0	1 060	460 262	1 060	0,1914	88 094	203
									3 989 021	2 236 664
SUP A 12 MOIS	CAD	143 190	140 209	148 737	602 794	291 927	743 003	1,5558	454 181	1 155 964
SUP A 12 MOIS	CHF	134 496	382 698	71 769	55 985	206 266	438 683	1,7302	356 881	759 010
				62 090						
SUP A 12 MOIS	USD	68 502 995	86 121 575	517	62 861 938	130 593 512	148 983 512	1,6548	216 106 143	246 537 916
SUP A 12 MOIS	AED	61 043	25	0	48 125	61 043	48 150	0,4444	27 127	21 398
SUP A 12 MOIS	DKK	1 260	8 083	32 927	19 895	34 187	27 978	0,2857	9 767	7 993
SUP A 12 MOIS	MAD	305 147	235 042	20 748	406 237	325 895	641 279	0,1914	62 376	122 741
									216 917 205	248 452 890

Note 3.9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 147 177 mD au 30/06/2013 contre 4 999 683 mD au 30/06/2012. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dépôts de la clientèle	1 749 426	1 771 873	2 065 026
Dépôts à vue	1 217 307	1 289 405	1 473 897
Comptes en dinars convertibles	76 148	76	72 835
Comptes en devises	455 971	406 313	518 294
Autres dépôts et avoirs	3 397 751	3 227 810	3 452 283
Dépôts épargne	2 051 685	1 901 960	2 023 964
Comptes à terme	396 083	606 937	434 510
Bons de caisse	282 325	268 076	285 207
Autres sommes dues à la clientèle	166 246	168 017	160 674
Certificats de dépôts	501 412	282 820	547 928
<i>Total</i>	<u>5 147 177</u>	<u>4 999 683</u>	<u>5 517 309</u>

Note 3.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 530 886 mD au 30/06/2013 contre 507 373 mD au 30/06/2012 et se répartie comme suit:

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Emprunts obligataires & privés	318 017	287 510	341 510
Ressources spéciales	198 313	207 995	202 711
Dettes rattachées	14 556	11 868	18 609
<i>Total</i>	<u>530 886</u>	<u>507 373</u>	<u>562 830</u>

Note 3.11 – Autres passifs

Ce poste totalise 654 095 mD au 30/06/2013 contre 542 419 mD au 30/06/2012 :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Provisions pour passifs et charges (1)	152 033	74 878	151 797
Etat, impôts, taxes et dettes sociales	16 499	14 948	18 103
Effets financiers non échus	162 455	161 137	160 713
Agios réservés pris en charge par l'Etat	9 673	10 514	10 094
Charges à payer	32 140	30 901	32 264
Créditeurs divers	2 713	3 028	3 018
Suspens à régulariser	5 915	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	26 561	62	12 595
Comptes de régularisation-Passif	60 594	88 573	51 939
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	103 584	92 680	189 767
Ecart de conversion	29 414	2 105	0
Autres crédits	322	324	322
Crédits à régulariser	3 084	21 740	2 866
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 719	13 723	13 724
Différence PF encaissement exigibles après encaissement	35 390	21 891	46 781
<i>Total</i>	<u>654 095</u>	<u>542 419</u>	<u>699 898</u>

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de la période close le 30 juin 2013 s'élèvent à 152 033 D contre 151 797 mD au terme de l'exercice 2012. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Nature	Provision 30/06/2013	Provision 31/12/2012	Variation
Engagements par signature	21 365	21 714	- 349
Départ à la retraite	32 487	32 116	371
Insuffisance d'inventaire	3 176	3 350	- 174
Affaires en cours	21 800	21 800	-
Compte correspondants	46 295	46 295	-
Risque fiscal	3 500	3 500	-
Autres provisions	23 410	23 021	389
Total	152 033	151 796	237

Note 3.12 – Capitaux propres

Le capital social s'élève à 124 300 mD. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la Banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation au 31/12/2012	Affectation résultat 2012	Autres mouvements	Solde au 30/06/2013
Capital	124 300			124 300
Réserves	331 969		282	332 251
Prime de fusion	26 787			26 787
Actions propres	-2 860			-2 860
Autres capitaux propres	37 324			37 324
Dotation de l'ETAT	117 000			117 000
Résultats reportés	-225 502	-4 707		-230 209
Modifications comptables	-236 889			-236 889
Report à nouveau	11 387			11 387
Résultat en attente affectation(1)		-4 707		- 4707
Résultat de l'exercice	-4 707	4 707	-5 162	-5 119
<i>Total</i>	404 312	0	-4 880	399 432

(1) L'affectation du résultat de l'exercice 2012 a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 octobre 2013.

Note 3.13 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
- Dotations aux provisions	-62 842	-50 762	-111 767
- Pertes sur créances irrécouvrables	-241	-1 279	-1 393
- Autres pertes	-343	-13 944	-14 120
- Reprises de provisions	14 061	37 513	51 420
<i>Total</i>	<u>-49 365</u>	<u>-28 472</u>	<u>-75 859</u>

Note 3.14 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
- Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-10 127	-6 849	-15 667
- Dotations aux provisions sur SICAR	0	0	-6 574
- Plus values de cession du portefeuille d'investissement	54	53	981
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	217	21	157
- Reprises sur provisions sur fonds gérés	0	76	1 416
- Moins values de cession du portefeuille d'investissement	-35	0	0
<i>Total</i>	<u>-9 890</u>	<u>-6 699</u>	<u>-19 688</u>

Note 3.15 : Liquidités et équivalents de liquidités

Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Caisse, CCP et reprise de liquidité	29 898	30 616	342 955
BCT	-90 677	-239 534	-17 753
Banques et organismes spécialisés	-5 393	-51 856	-61 553
Prêts emprunts sur le marché monétaire	126 791	26 550	128 076
Titres de transactions	31 296	97 334	81 615
<i>Total</i>	<u>91 915</u>	<u>-136 890</u>	<u>473 340</u>

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE « STB »**

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque (STB) arrêtés au 30 juin 2013.

Les états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total actif net de 7 117 millions de Dinars et un résultat net négatif de 5,162 millions de Dinars.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes applicables aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

Nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences relatives à une mission de certification, dont notamment les diligences prévues par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives à l'évaluation de la qualité des actifs, la classification des engagements et l'évaluation des provisions devant être constituées en couverture des risques identifiés.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

4. Fondement de notre conclusion

- 4.1** En l'absence d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan, l'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base d'informations établies par les structures internes à la STB.

Aussi, les garanties réelles reçues par la STB en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas pris en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, faute d'un inventaire confirmé de ces garanties.

Ces faits sont de nature à impacter la sincérité et la régularité de l'état des engagements hors bilan et le caractère approprié et suffisant des provisions constituées en couverture des risques inhérents aux engagements de la banque.

- 4.2** Contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires, les opérations effectuées en devises ne font pas l'objet d'une comptabilité autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Cette situation ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période.

- 4.3** Le tableau des engagements comporte des garanties réelles pour 337 millions de dinars considérées par la banque pour l'estimation des provisions relatives à des actifs compromis (créances classées 4 et 5 et principalement relatives au secteur touristique) et qui remontent à l'exercice 2007 et antérieurs.

L'ancienneté de ces garanties est de nature à remettre en cause l'hypothèse de la liquidation rapide sur le marché telle qu'exigée par l'article 10 de la circulaire n°91-24 de la BCT pour la considération de ces garanties.

L'estimation des corrections à apporter à la juste valeur de ces garanties, et conséquemment des provisions complémentaires à constituer, requiert, à notre avis, de nouvelles expertises indépendantes et la reconsidération au niveau du tableau des engagements des éléments juridiques et procéduraux d'empêchement à la réalisation.

- 4.4** Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières dont notamment la Société Tunisienne de Sidérurgie « El Fouladh ».

La classification des engagements de la société « EL Fouladh » selon l'antériorité des impayés aurait abouti à la constitution de provisions complémentaires pour un montant significatif de l'ordre de 34 millions de dinars.

- 4.5** Les capitaux propres de la banque comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités fonds social. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 7 millions de dinars avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 22 millions de dinars dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois pour 15 millions de dinars dont l'origine n'a pas pu être justifié par la banque.

- 4.6** Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont, au 30 juin 2013, supérieurs aux engagements figurants aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 3,959 millions de dinars.

L'écart sur les engagements, excédentaire ou déficitaire, varie d'une période à une autre.

D'autre part, certaines natures d'engagements, telles que les acceptations à payer et les confirmations des crédits, n'ont pas été déclarées à la BCT. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

- 4.7** Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 3.1-3.2-3.7-3.8 & 3.11, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « correspondants locaux » et le compte intitulé « BCT compte BDET /BNDT » présentent des soldes anciens figés et non rapprochés.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant, l'achèvement des travaux d'apurement, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

5. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 4.1 à 4.7, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne de Banque «STB» au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Parmi les fonds propres de la banque figure une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la Loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. La STB affiche au 30 juin 2013 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 83,53 % soit une insuffisance de 16,47 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Tunis, le 27 décembre 2013
Les Co-commissaires aux comptes



CFA

Groupement SNJ-IMAC
Nedra Jlassi Semmar

SEMMA Nedra JLASSI
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

SNJ- IMAC